



PLAN D'ASSURANCE SANTÉ

Liste des Prestations
Date d'effet Janvier 2023

RioTinto



VOTRE PLAN EN BREF




Cliquez ici
pour visualiser
notre vidéo
d'introduction sur
Cigna

Un livret d'adhérent détaillé est disponible sur Cigna Envoy. En outre, l'équipe du service d'assistance à la clientèle de Cigna est toujours prête à vous assister (veuillez consulter votre carte d'adhérent pour trouver les informations de contact), mais veuillez prendre connaissance des éléments clés de votre plan:

- 1 Vous trouverez un résumé de vos prestations de soins de santé sur les pages suivantes. **Des conditions et/ou des exclusions** peuvent s'appliquer aux informations répertoriées. Nous vous conseillons donc de vous référer à votre livret d'adhérent ou de nous contacter en cas de doute ou de souci.
- 2 Veuillez avertir Cigna dès que possible en cas de **traitement en hôpital** planifié et/ou non urgent (soins de maternité inclus), **de traitements du cancer, de problèmes rénaux et de soins à domicile**. Ceci nous permet de vous assister le mieux possible dans la gestion de vos services de santé.

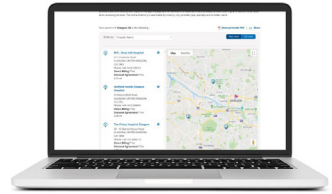
3

Cigna vous offre un **large réseau international de professionnels de santé**, ce qui vous permet d'accéder aux soins adaptés facilement et de façon économique.

De nombreux prestataires du réseau de Cigna ont accepté un **taux réduit** pour les services couverts par votre plan. En présentant votre carte d'adhérent Cigna à un prestataire du réseau, vous vous assurez des remises optimisées.

Vous bénéficierez également de **conditions de paiement direct** lorsque celles-ci sont disponibles. Si vous présentez votre carte d'adhérent Cigna, les prestataires associés seront en mesure de régler les coûts directement avec Cigna. Vous ne devez donc pas présenter de demande de remboursement.

Il vous est également possible de payer vos factures médicales et de nous soumettre une demande de remboursement pour tous les traitements couverts. Cependant, il est important que vous **présentiez toujours votre carte d'adhérent de Cigna** au prestataire, afin de vous assurer de bénéficier des taux réduits de Cigna.



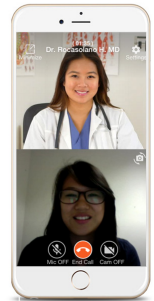
TROUVER UN PRESTATAIRE DU RÉSEAU

Vous trouverez toutes les informations concernant le répertoire des prestataires Cigna sur notre portail pour affiliés www.CignaEnvoy.com en sélectionnant l'option « Trouver un prestataire ». L'application mobile Cigna dispose d'une fonction GPS vous permettant de localiser le prestataire le plus proche de vous. Votre livret d'adhérent vous fournira des informations sur Cigna Envoy et sur l'application mobile Cigna, ainsi que des détails supplémentaires sur la façon d'accéder aux soins.

4

Votre plan vous donne accès à une **série de programmes accompagnant votre santé et votre bien-être**, que vous soyez chez vous ou en voyage.

Grâce à l'application Cigna Wellbeing®, l'équipe Bien-être et les médecins spécialistes de Cigna seront à votre disposition. L'application Cigna Wellbeing® vous permet d'accéder aux services suivants : Services de santé à distance (un accès facile et rapide à un médecin via appel vidéo, où que vous soyez, dans votre langue), diagnostics de santé et de bien-être, programmes de coaching etc.



Explorez toutes les fonctions de l'application Cigna Wellbeing® [ici](#) et téléchargez l'application gratuite en recherchant « Cigna Wellbeing » (pour utiliser l'application, vous devez avoir souscrit à Cigna Envoy®).

LISTE DES PRESTATIONS

	PLAFOND DES PRESTATIONS
PLAFOND ANNUEL DES PRESTATIONS - Maximum par Membre ou personne à charge	A concurrence de 7,500,000 \$ par Année d'Assurance
PRESTATIONS DE SOINS DE SANTÉ	PLAFOND DES PRESTATIONS
FRAIS D'HÔPITAL pour: <ul style="list-style-type: none"> > soins infirmiers et séjour en cas de Traitement avec hospitalisation; > Traitement Ambulatoire; > salle d'opération et salle de réveil; > médicaments et pansements prescrits en cas d'hospitalisation ou de Traitement Ambulatoire. 	Remboursement intégral
HÉBERGEMENT DES PARENTS Applicable pour les Enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Cigna payera les frais raisonnables pour l'hébergement d'un parent dans le même Hôpital que L'enfant, à concurrence de 30 jours par Année d'Assurance.	Remboursement intégral
HONORAIRES DE CHIRURGIEN ET D'ANESTHÉSISTE	Remboursement intégral
HONORAIRES DE MÉDECIN SPÉCIALISTE Versement intégral des Prestations dans le cas de visites régulières d'un médecin Spécialiste lors d'hospitalisations, y compris soins intensifs prodigués par un médecin Spécialiste, pendant toute la durée jugée Médicalement Nécessaire.	Remboursement intégral
INTERVENTIONS CHIRURGICALES	Remboursement intégral
RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE, ONCOLOGIE ET PHYSIOTHÉRAPIE	Remboursement intégral
RADIOLOGIE, PATHOLOGIE	Remboursement intégral
FRAIS DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE Versement des Prestations: <ul style="list-style-type: none"> > pendant toute la durée jugée Médicalement Nécessaire si les soins sont prescrits par un Spécialiste immédiatement après le Traitement à l'Hôpital; > à temps plein et pendant toute la durée jugée Médicalement Nécessaire pour un Traitement qui aurait normalement été administré dans un Hôpital. 	Remboursement intégral

<p>DISPOSITIF CHIRURGICAL ET/OU MÉDICAL</p> <p>Versement des Prestations comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> › Membre artificiel, prothèse ou dispositif implanté durant une intervention chirurgicale; › prothèse ou dispositif artificiel requis dans le cadre du Traitement faisant immédiatement suite à une intervention chirurgicale, pendant toute la durée jugée Médicalement Nécessaire; › prothèse ou dispositif Médicalement Nécessaire et utilisé à court terme dans le cadre du processus de convalescence. 	<p>Remboursement intégral</p>
<p>SOINS PSYCHIATRIQUES</p> <p>Versement des Prestations en cas de pathologies psychiatriques, autres troubles mentaux ou pathologies d'addiction, à concurrence de 30 jours par Année d'Assurance.</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>COUVERTURE MATERNITÉ</p> <p>Cette couverture est disponible pour les Femmes Éligibles, assurées au titre du présent Plan.</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>SERVICES D'URGENCE INTERNATIONAUX</p> <p>Cette prestation nécessite un accord préalable. Veuillez contacter le Service d'assistance à la clientèle Cigna accessible par téléphone 24/24.</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>AMBULANCE PRIVÉE</p> <p>Versement des Prestations pour le transport vers ou depuis un Hôpital si prescrit pour raisons médicales.</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>PRESTATIONS DE SOINS DE SANTÉ – SOINS EXTERNES</p>	
<p>CONSULTATIONS DE PRATICIENS ET DE SPÉCIALISTES</p> <p>(Prestations englobant les types de Traitement suivants: physiothérapie, acupuncture, podiatrie, ostéopathie, homéopathie, pathologie, radiographie, radiologie, chimiothérapie).</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>COUVERTURE MATERNITÉ</p> <p>Cette couverture est disponible pour les Femmes Éligibles, assurées au titre du présent Plan.</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>APNÉE DU SOMMEIL</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>APPAREIL DE TRAITEMENT DE L'APNÉE DU SOMMEIL</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>ALCOOLISME ET TOXICOMANIE</p>	<p>dans la limite de USD 3.000 par année d'assurance</p>
<p>INTERVENTIONS ET TRAITEMENTS NON CHIRURGICAUX ET INTERVENTIONS ET TRAITEMENTS CHIRURGICAUX MINEURS</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>MÉDICAMENTS ET PANSEMENTS PRESCRITS</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>EXAMENS DE ROUTINE ANNUELS</p> <p>Un examen de la vue et un examen de l'audition pour les Enfants âgés de moins de 15 ans.</p>	<p>Remboursement intégral</p>
<p>EXAMENS PRÉVENTIFS POUR ENFANTS</p> <p>Cette prestation sera payée pour les Enfants à charge âgés de 6 ans ou moins, la vaccination étant couverte pour toutes les personnes à charge. Pour en savoir plus, veuillez contacter le Service d'assistance à la clientèle Cigna accessible par téléphone 24/24.</p>	<p>Remboursement intégral</p>

VISITES MÉDICALES DE ROUTINE POUR ENFANTS

Frais engagés pour les soins préventifs de routine jusqu'à l'âge de 17 ans. S'entendent comme soins préventifs de routine les bilans de santé, visites de confort et autres services annexes. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service d'assistance à la clientèle de Cigna.

Remboursement
intégral

VACCINATIONS DES VOYAGEURS

Versement des Prestations pour les vaccinations en rapport avec un voyage. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service d'assistance à la clientèle de Cigna.

Remboursement
intégral

TRAITEMENT DENTAIRE D'URGENCE

Versement des Prestations pour un Traitement prodigué au cours d'une visite d'urgence, immédiatement après le dommage accidentel causé à une/des dent(s) naturelle(s).

A concurrence de
1 500 \$
par Année d'Assurance

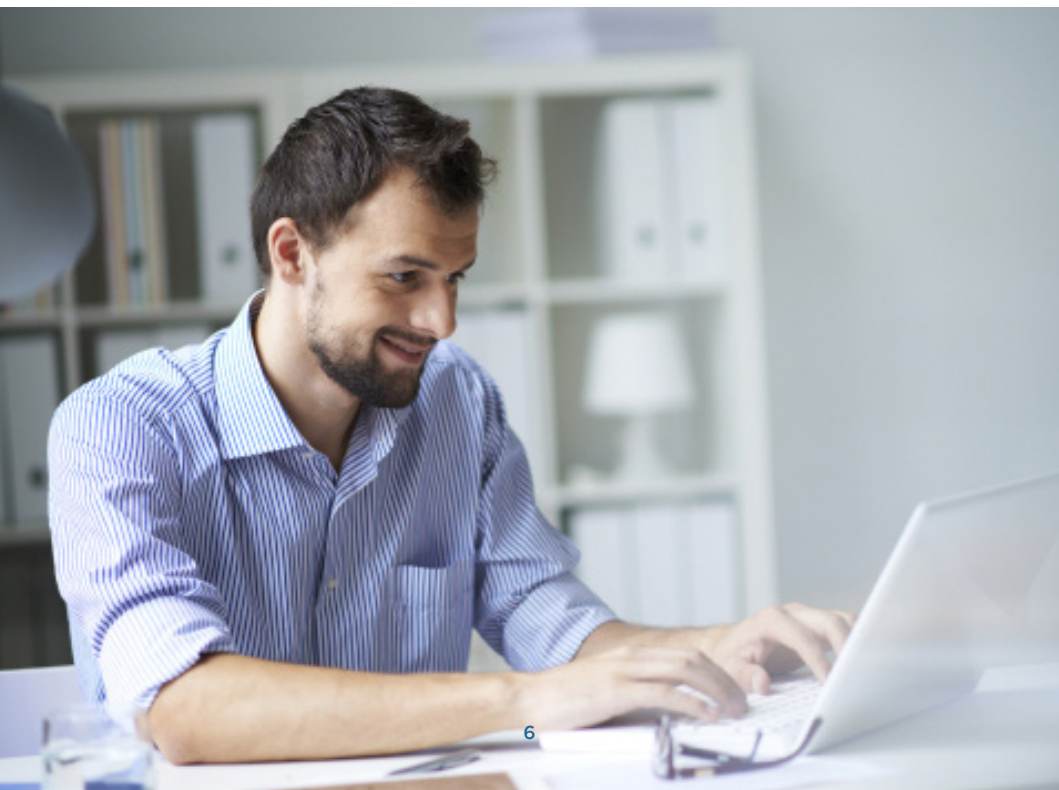
SOINS PSYCHIATRIQUES

A concurrence de
3 000 \$
par Année d'Assurance

EVALUATIONS DES RISQUES POUR LA SANTÉ

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur l'application mobile Cigna Wellbeing à la [page 3](#).

Cigna fournira un accès en ligne à des formations sur la santé, à des évaluations des risques pour la santé et à des programmes de coaching en ligne.



EXAMENS CLINIQUES DE ROUTINE POUR ADULTES

Versement des Prestations pour (ou en relation avec) des examens cliniques de routine effectués par des Membres âgés de plus 18 ans.

Cette prestation inclut une série de dépistages préventifs et de tests de diagnostic dans le cadre du bilan de santé annuel. D'autres tests liés au sexe ou à l'âge sont également couverts. Si vous souhaitez consulter les traitements couverts par ce plan de santé, veuillez vous adresser au Service d'assistance à la clientèle de Cigna.

A concurrence de
500 \$
par Année d'Assurance

TEST DE PAPANICOLAOU

Cigna remboursera les frais pour un test de Papanicolaou par an.

Remboursement
intégral

DÉPISTAGE DU CANCER DE LA PROSTATE

Cigna remboursera les frais d'un dépistage annuel du cancer de la prostate pour les hommes éligibles âgés de plus de 50 ans.

Remboursement
intégral

MAMMOGRAPHIES DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN A DES FINS DE DÉPISTAGE OU DE DIAGNOSTIC

Versement des Prestations comme suit:

- > une mammographie de base pour les femmes asymptomatiques âgées de 35 à 39 ans;
- > une mammographie pour les femmes asymptomatiques âgées de 40 à 49 ans, tous les deux ans ou plus si jugé Médicalement Nécessaire;
- > une mammographie annuelle pour les femmes âgées de 50 ans et plus.

Remboursement
intégral

REMARQUE:

Cigna tiendra compte des frais engagés pour (ou en relation avec) des services dûment autorisés de transplantation d'organes, y compris médicaments immunosuppresseurs, frais liés à l'acquisition d'un organe et frais médicaux du donneur. Sera déduit du montant versé pour les frais médicaux du donneur, tout montant dû au titre d'un autre Plan d'Assurance santé ou d'une autre source. Certaines transplantations ne sont pas couvertes en raison de limitations d'ordre général (p. ex. procédures expérimentales). **Le Membre/la personne à charge doit contacter Cigna avant d'engager toute dépense relative à des dons d'organes.**



PLAFOND DE PRESTATION

Sous réserve d'être Médicalement nécessaires, ces services ne sont fournis que lorsque le Traitement entraînant l'évacuation ou le rapatriement sanitaire d'urgence est pris en charge par l'Assurance.

Toutes les Prestations relevant de la rubrique relative aux Services d'urgence internationaux requièrent un accord préalable.

ÉVACUATION SANITAIRE D'URGENCE

La prestation couvre les frais de transport lorsqu'un traitement n'est pas disponible localement et dans la mesure où une évacuation sanitaire a été jugée médicalement nécessaire afin de prévenir les effets immédiats et notables d'une maladie, d'une blessure ou d'une affection qui, sans traitement, risquerait de détériorer sérieusement la santé de la victime et constituerait une menace pour sa vie ou son membre affecté. Le service d'assistance médicale organisera le transport sous surveillance médicale dans les plus brefs délais.

Remboursement intégral

Un accord préalable doit avoir été obtenu auprès de Cigna avant l'évacuation. Lorsqu'il est impossible de demander cet accord préalable avant de procéder à une évacuation, il convient de le faire dans les 7 jours qui suivent.

RAPATRIEMENT SANITAIRE D'URGENCE

La prestation couvre les frais de transport lorsqu'un traitement n'est pas disponible localement et dans la mesure où un rapatriement sanitaire a été jugé médicalement nécessaire pour prévenir les effets immédiats et notables d'une maladie, d'une blessure ou d'une affection qui, sans traitement, risquerait de détériorer sérieusement la santé de la victime et constituerait une menace pour sa vie ou son membre affecté. Le service d'assistance médicale organisera le transport sous surveillance médicale dans les plus brefs délais.

Remboursement intégral

Un accord préalable doit avoir été obtenu auprès de Cigna avant le rapatriement sanitaire. Lorsqu'il est impossible de demander cet accord préalable avant de procéder à un rapatriement sanitaire, il convient de le faire dans les 7 jours qui suivent.

HÉBERGEMENT À LA SUITE D'UNE ÉVACUATION OU D'UN RAPATRIEMENT SANITAIRE D'URGENCE

À la suite d'une évacuation ou d'un rapatriement sanitaire d'urgence, Cigna prendra en charge les frais raisonnables d'hébergement du Patient dans un hôtel, comprenant une chambre individuelle standard avec salle de bains privative, jusqu'à 7 nuits, lorsque des raisons médicales empêchent le rapatriement ou le retour vers le lieu d'affectation dès la sortie de l'Hôpital.

Lorsque le Patient est âgé de moins de 18 ans, les frais d'hébergement d'un parent, tuteur ou autre adulte responsable logeant dans la même chambre d'hôtel que celui-ci peuvent également être pris en charge.

En toutes circonstances, le patient doit d'abord prendre contact avec Cigna afin d'obtenir son accord préalable pour la prise en charge de l'hébergement à l'hôtel.

Remboursement intégral, jusqu'à 7 nuits

HÉBERGEMENT POUR LA PERSONNE ACCOMPAGNANTE DANS LE CAS D'UNE ÉVACUATION SANITAIRE D'URGENCE

S'il est prévu que le Patient doit être hospitalisé pendant plus de 7 jours à l'endroit vers lequel il est évacué, la Prestation couvrira les frais d'hébergement pour une personne par laquelle le Patient aura choisi de se faire accompagner.

Remboursement intégral

FRAIS DE TRANSPORT POUR LA PERSONNE ACCOMPAGNANTE DANS LE CAS D'UNE ÉVACUATION OU D'UN RAPATRIEMENT SANITAIRE D'URGENCE

S'il est prévu que le Patient doit être hospitalisé pendant plus de 7 jours à l'endroit vers lequel il est évacué, la Prestation couvrira les frais de voyage de retour (uniquement en classe économique) pour la forme de transport la plus économique, telle que le train ou le bus, jusqu'au lieu d'hospitalisation pour une personne par laquelle le Patient aura choisi de se faire accompagner.

Remboursement
intégral

FRAIS DE TRANSPORT POUR LE TRANSFERT DES ENFANTS DANS LE CAS D'UNE ÉVACUATION OU D'UN RAPATRIEMENT SANITAIRE

La prestation couvrira les frais de voyage d'un parent accompagnant l'enfant de l'Employé (âgé de moins de 18 ans) et pour toute personne devant accompagner le Patient pour Raison médicale.

Si l'enfant dont un Employé a la charge est laissé seul sans un parent ou un proche adulte âgé de plus de 18 ans après que le Patient ait été évacué ou rapatrié, le Service d'assistance médicale prendra les dispositions nécessaires pour que la Personne à charge retourne dans son Pays de résidence dans les plus brefs délais. Les accompagnants qualifiés (confirmés par le Service d'assistance médicale) voyageront avec l'enfant à charge si le Service d'assistance médicale le décide.

Remboursement
intégral

FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE D'UNE VISITE DE SOUTIEN

Cigna prendra en charge les frais de voyage de retour pour la forme de transport la plus économique vers le lieu d'hospitalisation pour la personne qu'aura choisi le Patient. Cette prestation est payable si le Patient se trouve dans un autre pays et s'il est prévu qu'il soit hospitalisé pendant plus de 7 jours après un accident ou une maladie soudaine, ou s'il s'est vu diagnostiquer une maladie en phase terminale à court terme.

Remboursement
intégral

HÉBERGEMENT DANS LE CADRE D'UNE VISITE DE SOUTIEN

Cigna prendra en charge les frais raisonnables d'hébergement à l'hôtel d'une personne, au choix du Patient, comprenant une chambre individuelle standard avec salle de bains privative, lorsque le Patient se trouve dans un autre pays et lorsqu'il est prévu qu'il soit hospitalisé pendant plus de 7 jours après un accident ou une maladie soudaine, ou s'il s'est vu diagnostiquer une maladie en phase terminale à court terme.

En toutes circonstances, le patient doit d'abord prendre contact avec Cigna afin d'obtenir son accord préalable pour la prise en charge de l'hébergement à l'hôtel.

Remboursement intégral

RAPATRIEMENT SANITAIRE POUR RAISONS FAMILIALES

Prestation payable si le Patient se trouve en dehors de son pays de résidence habituel et doit rentrer chez lui en raison du décès ou d'une maladie ou blessure grave d'un proche, tel qu'un parent, un conjoint, un partenaire, un frère ou une sœur, ou un enfant. Cigna prendra en charge les frais de voyage de retour pour la forme de transport la plus économique.

Remboursement
intégral

ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS RAPATRIEMENT DE LA DÉPOUILLE MORTELLE

Si l'Employé(e) ou la Personne à charge décède en dehors de son Pays de résidence, le Service d'assistance médicale organisera le rapatriement de la dépouille vers le Pays de résidence du défunt dans les plus brefs délais.

Remboursement
intégral

ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS FRAIS DE VOYAGE DES MEMBRES DE LA FAMILLE ASSURÉS EN CAS DE RAPATRIEMENT DE LA DÉPOUILLE MORTELLE

Si l'Employé(e) ou la Personne à charge décède en dehors de son Pays de résidence, Cigna prendra en charge les frais de voyage (uniquement en classe économique) pour les autres membres de la famille assurés afin d'accompagner la dépouille dans le Pays de résidence du défunt.

Remboursement
intégral

PRESTATIONS DENTAIRES

PLAFOND ANNUEL DES PRESTATIONS

Maximum par Membre.

La limite annuelle est applicable pour tous les Traitements dentaires suivants.

A concurrence de
1,500 \$
par Année d'Assurance

CATÉGORIE 1

Traitement inclus dans les Prestations:

- › examens, radiographies et détartrage/polissage.

Remboursement
intégral

CATÉGORIE 2

Traitement restaurateur de base, Traitement parodontal et Traitement de blessure dentaire.

Inclus dans les Prestations:

- › Traitement de canal radiculaire, extractions, actes chirurgicaux, Traitement occasionnel, anesthésie, Traitement parodontal.

Remboursement
à 80%

CATÉGORIE 3

Traitement inclus dans les Prestations:

- › prothèses dentaires - acrylique/synthétique, métal et métal/acrylique;
- › couronnes, inlays, gouttières dentaires ou gouttières parodontales.

Paid at 90%

TRAITEMENT ORTHODONTIQUE POUR ENFANTS À CHARGE ÂGÉS DE MOINS DE 18 ANS.

Remboursement à 50%
A concurrence de 1,500 \$
par Année d'Assurance

REMARQUES:

1. Examens et détartrage/polissage: limités à 2 par Année d'Assurance.
2. Examen buccal complet: limité à un par Année d'Assurance.
3. Radiographies: limitées à 4 radiographies interproximales et 6 radiographies intrabucales par année.
4. Traitement parodontal prolongé: limité à une séance par Année d'Assurance.

SOINS OPTIQUES

PLAFOND DES PRESTATIONS

Un examen de la vue par Année d'Assurance, effectué par un optométriste ou un ophtalmologiste.

Remboursement
intégral

Frais engagés pour:

- › verres de correction;
- › montures;
- › lunettes solaires sur prescription

A concurrence de
300 \$
par Année d'Assurance



1 Knowe Road, Greenock, Scotland PA15 4RJ
Tel : +44 (0) 1475 492197 Fax : +44 (0) 1475 492424

Le portail CignaEnvoy.com vous permet de transmettre vos demandes de remboursement et d'accéder facilement à des soins de santé de qualité dans le monde entier. Les demandes de remboursement envoyées par courrier postal doivent être adressées à Cigna Global Health Benefits, 1 Knowe Road, Greenock, Écosse PA15 4RJ.

Le nom et le logo Cigna, ainsi que les autres marques Cigna, sont la propriété de Cigna Intellectual Property, Inc. Leur utilisation est autorisée en vertu d'une licence concédée par Cigna Corporation et ses filiales opérationnelles. «Cigna» désigne Cigna Corporation et/ou ses filiales et sociétés affiliées. Les produits et services sont fournis par ces filiales, ou par leur intermédiaire, en ce compris (sans toutefois s'y limiter), Cigna Life Insurance Company of Europe S.A.-N.V.; Cigna Europe Insurance Company S.A.-N.V, toutes deux immatriculées en Belgique, à Plantin en Moretuslei 309, 2140 Anvers, Belgique, ou Cigna Global Insurance Company Limited, dont le siège social est sis PO Box 155, Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernsey, GY1 4ET. Veuillez consulter la documentation qui vous a été fournie pour obtenir des informations complémentaires au sujet de l'entité chargée de l'administration de votre couverture. Cigna Life Insurance Company of Europe S.A.-N.V et Cigna Europe Insurance Company S.A- N.V. sont soumises à la supervision prudentielle de la Banque Nationale de Belgique et de l'Autorité des services et marchés financiers dans le domaine de la protection des consommateurs. Cigna Global Insurance Company Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Guernsey pour la conduite des activités d'assurance à Guernsey. Certains produits et services qui ne sont pas associés à des risques peuvent être fournis par d'autres entités que celles chargées de la couverture, comme Cigna International Health Services BV, enregistrée auprès de l'Autorité des services et marchés financiers comme courtier en assurance et réassurance et dont le siège social est sis Plantin en Moretuslei 299, 2140 Anvers, Belgique; Cigna European Services (UK) Limited, dont le siège social est sis 13th Floor, 5 Aldermanbury Square, Londres EC2V 7HR; et Cigna Global Wellbeing Solutions Limited dont le siège social est sis 13th Floor 5 Aldermanbury Square, Londres, EC2V 7HR.

Veuillez consulter la documentation destinée aux assurés pour obtenir des informations complémentaires, notamment en ce qui concerne l'entité chargée de l'administration de votre couverture, le tableau des garanties, les exclusions et les plafonds applicables. Les outils en ligne de Cigna Global Health Benefits, tels que Cigna Envoy, sont exclusivement proposés à titre d'information. Ils ne visent pas à se substituer à des soins médicaux appropriés, dispensés par un médecin. © 2021 Cigna. Tous droits réservés. Contenu en partie fourni au titre d'une licence.